

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de
convocation

06/12/2017

Date
d'affichage
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève (avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Vœu en soutien à l'antenne SMUR du Centre Hospitalier de Condom.

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par les personnels de l'hôpital de Condom inquiets pour l'avenir de l'antenne du SMUR.

Il explique au conseil municipal qu'un représentant du SMUR accompagné d'une délégation, est intervenu lors du Conseil Communautaire du 14 novembre 2017 pour présenter la situation. Il retranscrit celle-ci à son conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal émette un vœu en soutien à

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDERANT que la commune est informée de la dégradation pour une durée indéterminée de la permanence des soins d'urgence effectuée par l'antenne du Service Mobile d'Urgence et Réanimation (SMUR) du Centre Hospitalier de Condom ;

CONSCIENT des conséquences liées à la dégradation alarmante des conditions de travail pour les médecins et les équipes paramédicales de l'ensemble des services d'urgence du Gers du Centre Hospitalier d'Auch et celui de Condom ;

CONSIDERANT la nécessité légale d'assurer la garantie d'un accès aux soins urgents en permanence et en tous lieux dans les meilleurs délais pour tous les habitants du Gers ;

CONSIDERANT les risques de « perte de chance » inacceptables vis-à-vis de la population et plus particulièrement envers celle du bassin de santé de Condom, qui dépasse largement celui de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, émet le vœu à l'unanimité :

D'APPORTER le soutien indéfectible du Conseil Municipal aux personnels des services des urgences en vue d'un retour à un fonctionnement normal,

DE S'OPPOSER à la fermeture de l'antenne SMUR de Condom, en considérant que la fermeture de ce service, d'une façon ponctuelle à ce jour mais peut être définitive dans les jours à venir, nuit gravement à la sécurité médicale et la permanence d'accès aux soins d'urgence des habitants du bassin de santé de Condom qui dépasse largement celui de la Communauté de communes de la Ténarèze.

DE DEMANDER le rétablissement, sans délais, de la continuité du service public d'urgence médicale à l'antenne de Condom,

DE DEMANDER le respect du Schéma Régional d'Organisation des Soins, qui expose notamment que *« les implantations des structures d'urgence répondent à un besoin de proximité. La couverture de chaque territoire par le SMUR est garante de l'accès à des filières de soins spécialisées. Cette organisation repose toutefois sur le maintien de structure à faible activité dont les modalités de fonctionnement doivent être précisées »* ...

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.